

Institut Régional de Formation en Psychomotricité d'Orléans

PROCEDURE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN D'ACCES A LA DEUXIEME ANNEE D'ETUDES DE PSYCHOMOTRICITE

**RENTREE SEPTEMBRE 2023
2 PLACES A POURVOIR**

INSCRIPTIONS : **du 10 février au 10 mars 2023**

EPREUVE ECRITE : **4 et 5 avril 2023**

RESULTATS : **11 mai 2023**


**Pour toute
question
administrative**


**Responsable administrative :
Stéphanie JEANNETON**

- Tél : 02 38 69 72 65
- secretariat.ifp@ifp-orleans.fr

L'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien dispose, dans son article 25, que « sont dispensées de la première année d'études en vue du diplôme d'Etat de psychomotricien les personnes titulaires des diplômes suivants et ayant obtenu une moyenne générale de 10 sans note inférieure à 8 à un examen écrit portant sur le contenu des modules théoriques de première année :

- validation du premier cycle des études médicales ;
- licence ou maîtrise de psychologie ;
- diplôme d'Etat d'ergothérapeute ;
- diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière ;
- diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique ;
- diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;
- diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
- certificat de capacité en orthophonie ;
- certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés ;
- licence des sciences et techniques des activités physiques et sportives ;
- diplômes mentionnés en annexe de l'article A. 212-2 du code des sports et mentionné à l'article D. 212-35 du code des sports ;
- diplôme de maître d'éducation physique ;
- certificat de capacité d'orthoptiste ».

1- Période d'inscription : du **10 février 2023 au 10 mars 2023**.

La fiche d'inscription à l'examen d'accès à la 2^{ème} année d'étude en psychomotricité doit être retournée, renseignée et signée, à l'institut accompagnée de toutes les pièces demandées **au plus tard le 10 mars 2023** (cachet de la poste faisant foi).

Le candidat doit s'acquitter de la somme de 240 € par virement selon les consignes jointes.

Tout dossier réceptionné hors délai ou incomplet ne pourra être traité.

2- Après examen du dossier de candidature et si les conditions d'accès à la passerelle sont réunies, le candidat recevra une convocation à l'examen (au plus tard le 20 mars), ainsi que le planning des épreuves qui se dérouleront les **4 et 5 avril 2023**.

3- Le **11 mai 2023**, les résultats seront :

- affichés à l'institut
- disponibles sur le site internet de l'IFPM, si le candidat a donné son accord en remplissant l'autorisation de parution des résultats en ligne.

4- En cas d'admission, le candidat recevra un dossier d'inscription pour une rentrée en 2^{ème} année d'études à l'Institut de Formation en Psychomotricité d'Orléans prévue **le 04 septembre 2023**.

CONSIGNES POUR EFFECTUER VOTRE REGLEMENT :

- Pour effectuer un virement : à partir de votre compte bancaire, sur internet, enregistrez un nouveau bénéficiaire en saisissant notre IBAN (selon votre établissement bancaire, un délai entre l'enregistrement du nouveau bénéficiaire et la réalisation du virement est à prévoir).

TRESOR PUBLIC				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			
<p>Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc...)</p> <p>Identifiant national de compte bancaire - RIB</p>							
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé				
10071	45000	00002001149	61	Domiciliation			
				TPORLEANS			
<p>IBAN (International Bank Account Number)</p>							
FR76	1007	1450	0000	0020	0114	961	
				BIC (Bank Identifier Code)			
				TRPUFRP1			
<p>Titulaire du compte : REGIE PRESTATIONS INSTITUT D FORMATION PARAMÉDICALE CHRO 14 AVENUE DE L HOPITAL CS 86709 45067 ORLÉANS</p>							

- Faites un virement d'un montant de **240,00 €** en précisant le **motif** de la manière suivante :
PASSERELLE PSYCHOMOT 2023 NOM Prénom du candidat

**Exemple pour Monsieur Léon MARTIN : PASSERELLE PSYCHOMOT 2023 MARTIN
Léon**

- **Imprimez** la confirmation du virement et la joindre à votre dossier

FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN 2023 D'ACCES A LA DEUXIEME ANNEE D'ETUDES DE PSYCHOMOTRICITE

Etudes préparatoires à l'obtention du diplôme d'Etat de psychomotricien
Référence : Arrêté du 7 avril 1998, article 25 relatif aux dispenses de scolarité
(A RETOURNER RENSEIGEE ET SIGNEE)

Date de l'épreuve à l'IFP Orléans : 4 ET 5 AVRIL 2023

Adresse : Bâtiment Michel Royer - Rue de Chartres - CS 80026 - 45072 Orléans Cedex 2

Nom de naissance : Prénom(s) :

Nom d'usage :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Département :

 Adresse:

Numéro : Voie : Complément :

Code Postal : Localité :

 Tél :  Tel portable :

Email :@.....

Diplôme : année d'obtention :

(diplôme répondant aux exigences de l'art.25 de l'arrêté du 7 avril 1998)

Je soussigné-e..... certifie
souhaiter être inscrit-e à l'examen d'accès à la deuxième année d'études de psychomotricité à
l'Institut de Formation de psychomotricité d'Orléans.

Pièces à joindre :

- La photocopie du diplôme répondant aux exigences de l'art. 25 de l'arrêté du 7 avril 1998
- La photocopie recto verso de la carte d'identité ou du passeport **en cours de validité**.
- Deux enveloppes timbrées au tarif normal 20 gr en vigueur et auto-adressées.
- La fiche d'inscription dûment complétée, datée et signée.
- Le justificatif de confirmation du virement d'un montant de 240 € (**En cas de désistement ou de non présentation aux épreuves, les frais d'inscription restent acquis à l'Institut**).
- Un RIB
- L'autorisation de diffusion des résultats sur internet

Date : Signature :

AUTORISATION DE DIFFUSION DES RESULTATS SUR INTERNET

NOM D'USAGE : _____ NOM DE FAMILLE : _____

Prénom : _____

Autorise l'Ifp d'Orléans à publier mes résultats de l'examen des 4 et 5 avril 2023 sur le site de l'IFPM : www.ifpm-orleans.fr

OUI

NON

Signature :